

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID: 056-215601402-20240423-D2024190404-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es : ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE

Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre,

CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck

(pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE

Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard **Absent.es :** LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Délibération n°2024_19_04_04

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 33,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1, précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Dans le cadre de la création d'un pôle culturel à Moréac, la collectivité doit procéder à l'élaboration et la mise en oeuvre sur le moyen terme, d'un projet d'établissement en matière culturelle et documentaire, et d'une programmation pluriannuelle d'actions culturelles et de médiation. A cette fin, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste au sein du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (filière culturelle), en emploi permanent à

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID: 056-215601402-20240423-D2024190404-DE

temps complet (35/35^{ème}), d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à compter du 02 mai 2024.

Sur proposition du Bureau municipal du 08 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ADOPTE** la proposition de création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à compter du 02 mai 2024 ;
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal ;
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac, Le 23 avril 2024 Le Maire, Pascal ROSELIER